MEURTHE & MOSELLE
CONSEIL GÉNÉRAL

Tedi'Cov

Le covoiturage
en Meurthe-et-Moselle

Le guide du covoiturage

Rédaction et PAO CG54 E.Pinze - visuels Y. Husson - photo E.Pinze - Nov. 2013

MEURTHE & MOSELLE
CONSEIL GÉNÉRAL

PAYS DU SAINTOIS
Communauté de Communes de Moselle en Haye
Pays Terres de Lorraine
PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS
Toul
TOULOIS
moselle madon

Avec TediCov', covoiturez simplement et en toute sécurité !

Se regrouper pour voyager, c'est :
- **économique**, en covoiturant quotidiennement sur **20 km** avec **2** personnes, vous économisez environ **1 500 € par an**
- **convivial**, vous faites de nouvelles connaissances
- et **bon pour l'environnement**, en covoiturant à 3 vous réduisez de 30 à 60 % vos émissions de CO2.

L'inscription à TediCov' est **sans engagement.** Vous êtes libre de décider quand et avec qui covoiturer (tous les jours, une fois par semaine, une fois par mois…).

Toute **personne majeure** quel que soit le motif de son déplacement : domicile-travail, loisirs, études, sorties…

TediCov' : une nouvelle offre de transport

Nouveau service de mobilité en **Meurthe-et-Moselle**, **TediCov'** permet à chacun de trouver la **solution de covoiturage** adaptée à ses **besoins de déplacement**.

TediCov' : une palette d'outils sécurisants

Vous êtes plutôt prévoyant(e)

- Inscrivez-vous sur le site Internet **www.tedicov.fr** en ligne ou par téléphone au **03 83 47 79 58** (prix d'un appel local).
- Enregistrez ou recherchez vos trajets quotidiens ou ponctuels la veille ou quelques jours avant votre déplacement.
- Recevez un courriel ou un texto de confirmation.

Vous êtes plutôt spontané(e)

- Utilisez le **kit de covoiturage** (voir présentation p 3) et postez-vous sur une aire de covoiturage ou à un point relais (voir liste p 8).
- Servez-vous de l'application *Covisoft* pour enregistrer ou rechercher votre trajet.

Comment est né TediCov' ?

Le covoiturage en Meurthe-et-Moselle

Depuis 2009, en concertation avec les intercommunalités, le conseil général de Meurthe-et-Moselle s'est engagé dans l'élaboration et la définition d'un schéma départemental des transports et déplacements (SDTD).

Cet outil de planification à moyen et long terme doit permettre de traiter l'ensemble des problématiques de déplacements et de mobilité.

La voiture thermique individuelle du XX e siècle a trouvé ses limites, principalement pour des raisons économiques et environnementales. Le développement des transports en commun n'offre une solution alternative efficace que pour une partie des trajets. Il fallait donc ouvrir la palette de l'offre modale.

Dans le cadre du SDTD, le 20 juin 2011, l'assemblée départementale a adopté un schéma de covoiturage répondant à une attente sociale locale exprimée lors des ateliers départementaux (démarche participative initiée par le conseil général) de 2010, autour de la thématique : « être mobile raisonnablement ».

Ce schéma de covoiturage prévoit la promotion de modes de déplacements plus respectueux de l'environnement et l'expérimentation de nouvelles formes de mobilité telle que le covoiturage.

› Points relais

» 1. Liste des principaux arrêts Ted' labellisés "points relais" TediCov'

Communes	Points relais
Allain	Centre
Bagneux	Rue de la Deuille
Ansauville	Rue de la croix
Bernécourt	Mairie
Blénod-les-Toul	Centre
Blénod-les-Toul	Rue de Toul
Bouvron	Grande rue
Bruley	Rue de Voisel
Choloy-Ménillot	Sortie Foug direction Nancy
Choloy-Ménillot	Sortie Foug direction Paris
Choloy-Ménillot	Mairie
Choloy-Ménillot	Ecole
Colombey-les-Belles	Mairie
Crézilles	Mairie
Dommartin-Lès-Toul	Foch-Parking ancien Leclerc
Ecrouves	Movia Grandménil
Ecrouves	Centre
Ecrouves	Bautzen
Foug	SNCF
Foug	Cité des sources
Gondreville	CRSS
Gondreville	Atlas
Gondreville	Mont champ ZAC St Nicolas
Gondreville	Centre
Gripport	TED rue du Moulin
Gye	Salle des Fêtes
Lagney	Moncels
Lagney	Rosoir
Laxou	Croix de Lorraine vers Toul
Laxou	Croix de Lorraine vers Nancy
Laxou	Cinéma
Lay Saint Christophe	Mairie
Lucey	Pressoir
Ménil-la-Tour	La Reine
Mont-le-Vignoble	Centre
Moutrot	Place des Marronniers
Nancy	Cavallier/fac de lettres
Nancy	Saint-Léon
Pagny-Sur-Meuse	Pagny La favorite – Station Total
Royaumeix	Eglise
Saint-firmin	Place de l'Eglise
Tantonville	Bassompierre
Toul	Gare SNCF
Toul	Canal-sortie A31 Valcourt
Toul	Champs de foire-porte de Metz
Toul	ZI Europe
Toul	Croix de Metz–Lidl
Toul	Théatre du Moulin
Velaine-en-Haye	Zone de Loisirs - Parc de Haye
Velaine-en-Haye	ONF
Velaine-en-Haye	Zone industrielle
Velaine-en-Haye	Relais
Velaine-en-Haye	Poste de Velaine

Pour connaître tous les points relais rendez-vous sur www.tedicov.fr ou téléphonez au 03 83 47 79 58.

› TediCov' 3 façons de s'inscrire

1) Par **internet** : **www.tedicov.fr.** Inscription gratuite et sans engagement.
3) Par **téléphone** : **03 83 47 79 58** (prix d'un appel local).
2) Avec l'application mobile « ***Covisoft*** », téléchargeable gratuitement.

» 1. Par internet : www.tedicov.fr

Étape N° 1

› Création de votre compte

Quelques infos vous sont demandées (nom, prénom, couriel) mais **n'apparaissent pas sur le site**. Seul votre **pseudo** et votre courriel seront communiqués aux personnes effectuant le même trajet que vous.

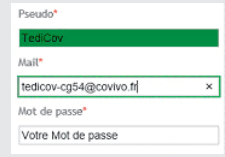

Étape N° 2

› Renseignez vos trajets

Vous êtes **conducteur** : indiquez votre/vos trajet(s) et votre véhicule.

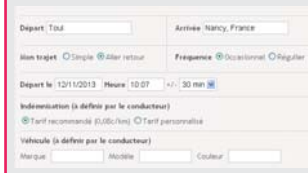

Vous êtes **passager** : consultez les annonces et accédez aux coordonnées des conducteurs.

Étape N° 3

› Renseignez vos préférences

TediCov' vous propose de renseigner vos préférences en matière de "compagnon de route" : (bavard, non-fumeur...) en indiquant vos propres habitudes.

» 2. Avec l'application *Covisoft*

Cette application vous permet de gérer vos trajets, de **communiquer avec la communauté TédiCov'** et de covoiturer en toute liberté.

Étape N° 1

› Téléchargez l'application sur Google Play ou Apple Store.

Étape N° 2

› Lancez votre application

Vous êtes conducteur :
- tout au long de votre déplacement, vous êtes informé des personnes prêtes à covoiturer avec vous.

Vous êtes passager :
- vous êtes averti sur la disponibilité d'un véhicule en circulation.

Étape N° 3

› Valider votre covoiturage

- lorsqu'un trajet est accepté par un conducteur, vous recevez un texto,

- à votre tour vous acceptez le covoiturage de votre choix,

- l'application vous indique le temps d'attente et dirige votre conducteur vers le point de rendez- vous.

» 3. Par téléphone

Vous n'avez ni internet ni de smartphone, utilisez la centrale de mobilité.

Étape N°1

› Contactez la centrale de mobilité.

- du lundi au vendredi au 03 83 47 79 58 (prix d'un appel local),

- entre 8h et 18h

Étape N°2

› Demandez ou proposez votre/vos trajet(s) proches ou à venir

- la centrale vous inscrit et recherche les conducteurs ou passagers potentiels.

Étape N°3

› Contacter votre covoitureur

- en cas de recherche positive, la centrale vous communique les coordonnées de votre/vos conducteur(s) ou votre/vos passagers potentiel(s).

- fixer ensemble le lieu et l'horaire de rendez-vous.

› Les + TediCov' :

» Kit de covoiturage

autocollant, bracelet clap, fiche de destination…

Il vous permet de pratiquer de " **l'autostop organisé** " en toute sécurité en identifiant les passagers et conducteurs inscrits sur TediCov'.

Munissez-vous du bracelet clap et de votre fiche destination et rendez-vous dans un point relais ou une aire de covoiturage*. Vous êtes alors identifié comme passager à la recherche d'un co-voiturage immédiat.

*carte p 8

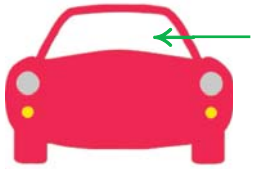

Placez votre autocollant TediCov' en évidence dans votre véhicule. Dès que vous croisez un « **pote à Tedi** » (piéton appartenant à la communauté de TediCov'), invitez-le à monter à bord.

Le retrait des kits se fait dans les divers **points retraits ambassadeurs*** ou par **voie postale** (frais de port à votre charge) après inscription préalable au service sur www.tedicov.fr ou au 03 83 47 79 58

*liste sur www.tedicov.fr

› Assurance, sécurité,

» 1. Assurance

Le covoiturage, qu'il soit **occasionnel** ou **habituel**, n'entraîne pas de modifications du contrat d'assurance du conducteur (mais pensez tout de même à en informer votre assureur).
Toutes les personnes transportées sont **couvertes par la garantie obligatoire de responsabilité civile** en cas d'accident.

» 2. Sécurité

✔ Suite à un trajet en commun, les membres se notent mutuellement selon 3 items : **ponctualité, sécurité, convivialité.**
Ce système d'évaluation permet d'exclure une personne en cas de non respect de la charte de covoiturage.

✔ Les lieux d'embarquement sont signalés par des panneaux pour faciliter la rencontre entre piétons et automobilistes.

✔ Les aires de covoiturage sont aménagées pour garantir la sécurité des piétons comme celle des voitures.

Charte de covoiturage TediCov'

Engagements du conducteur

✔ Je déclare être en droit de conduire avec le véhicule déclaré et je déclare avoir pris mes dispositions pour avertir mon assureur de mon intention de pratiquer le covoiturage y compris avec des personnes que je n'avais pas l'habitude de transporter.

✔ Je m'engage à honorer les trajets sous les conditions que j'ai acceptées avec le(s) passager(s) et d'avertir le(s) passager(s) dès que possible en cas de manquement prévisible à ces obligations.

✔ Je m'engage à respecter le code de la route et les personnes dont j'ai la charge à partir du moment où ils voyagent avec moi.

✔ Je m'engage à signaler directement au passager que je dois transporter tout retard de plus de 10 min par rapport aux horaires fixés par le service ou avec le passager.

✔ Je m'engage à participer au développement d'un réseau de covoiturage fiable et de qualité.

Engagements du passager

✔ Je m'engage à tenir un langage correct en utilisant les outils qui sont mis à ma disposition sur le site. Les propos obscènes, vulgaires, violents et racistes sont totalement prohibés.

✔ Je m'engage à respecter le conducteur et la voiture qui me prend en charge à chacun de mes trajets.

✔ Je m'engage à faire les trajets acceptés auprès des conducteurs que j'ai sollicités et de les avertir dès que possible en cas de manquement prévisible à mes obligations.

Engagements du conseil général

✔ Les utilisateurs du site de covoiturage reconnaissent agir sous leur seule et entière responsabilité, ce qui exclut toute prise en charge de garanties ou responsabilités de la part du conseil général de Meurthe-et-Moselle.

✔ Le conseil général de Meurthe-et-Moselle ne saurait, en aucun cas, être tenu pour responsable de tout dommage que pourrait subir une personne du fait de l'utilisation du présent site, notamment en cas d'utilisation du site en violation de la présente charte, de dommage survenant à l'occasion d'un voyage, de retard ou d'absence d'un conducteur ou d'un passager.

✔ Le rôle du conseil général se limite à conserver les « coordonnées » des personnes souhaitant utiliser le site dans le but de rapprocher des personnes effectuant tout ou partie du même trajet et dont les demandes ou offres ont été enregistrées via le site internet.

✔ Le trajet et son déroulement ne sont pas organisés par le conseil général de Meurthe-et-Moselle qui ne fait que créer et promouvoir ce site internet de covoiturage. Ainsi le covoiturage résulte exclusivement de l'accord intervenu entre le conducteur et les passagers.

✔ Afin d'assurer une qualité de service élevée, le conseil général se réserve notamment le droit d'exclure ou de limiter les droits d'accès de toute personne mettant à mal l'un de les trois critères suivants : fiabilité, sécurité et convivialité.

Option SMS (texto)

Un besoin urgent de vous déplacer ? A défaut de smartphone, obtez pour le SMS.

✔ Un seul numéro **06 18 10 80 87**.

✔ Pour utiliser ce service il est obligatoire d'être inscrit sur le site internet TediCov' (www.tedicov.fr).

✔ Format du SMS, rédigé sans espace :
Pour un départ immédiat : adresse de départ+adresse d'arrivée
Pour un départ planifié : adresse de départ+adresse d'arrivée+heure+date

Exemples

1] J'habite Colombey-Les-Belles, rue Pasteur et je souhaite aller **immédiatement** à Toul, place de la république
Je tape : Colombey-les-belles,rue Pasteur+Toul,place de la République

2] Je souhaite partir le **16 octobre à 15h**
Je tape : Colombey-Les-Belles,rue Pasteur+Toul,place de la République+1500+16102013

✔ Un **serveur vocal** vous rappelle pour confirmer votre demande.

✔ Des conducteurs reçoivent **automatiquement** une sollicitation.

✔ La **réponse positive** d'un conducteur déclenche :
- l'envoi d'un SMS de mise en relation avec les coordonnées et descriptif du véhicule du conducteur
- l'envoi d'un mail récapitulatif (lieu, date , horaire, pseudo, coordonnées, descriptif du véhicule).

Pour en savoir plus sur l'**outil sms** rendez-vous sur www.tedicov.fr ou renseignez-vous au 03 83 47 79 58.

Garantie retour

Il peut arriver que pour une raison imprévue (enfant malade, réunion…) un conducteur doive partir plus tôt ou plus tard de son lieu de travail ou autre. Les passagers se retrouvent alors sans moyen de retour.
Ils peuvent faire jouer la garantie retour.

Fonctionnement

Contactez la centrale de mobilité du lundi au vendredi au **03 83 47 79 58**, de **8h à 18h** (prix d'un appel téléphonique), au moins 1h30 avant l'heure de votre trajet retour. Vous serez orienté sur le mode de transport le plus simple, soit une ligne Ted' ou vers un autre covoitureur. Si rien ne convient, **Roues Libres** enverra un conducteur vous chercher (sous certaines conditions).

Condition d'utilisation

Pour bénéficier de ce service, il faut :

✔ Obligatoirement être **adhérent** à TediCov'

✔ Avoir effectué le **trajet aller** en covoiturage

✔ Vous déplacer sur le territoire **Terres de Lorraine ou le Grand Nancy**

✔ Valable 2 fois par an.

Carte du territoire Terres de Lorraine au démarage de l'action le 16 octobre 2013

Les points relais de covoiturage

On entend par « **points relais** » les arrêts Ted' identifiés TediCov' servant de « dépose-minute ».

Les aires de covoiturage

On entend par « **aire** » une surface aménagée qui permet à un automobiliste de se garer. Les aires de covoiturage sont visibles et **identifiables** pour **assurer la sécurité** des personnes y transitant.
Elles permettent à deux (ou plus!) propriétaires de voitures de se retrouver pour poursuivre le trajet dans un seul véhicule.

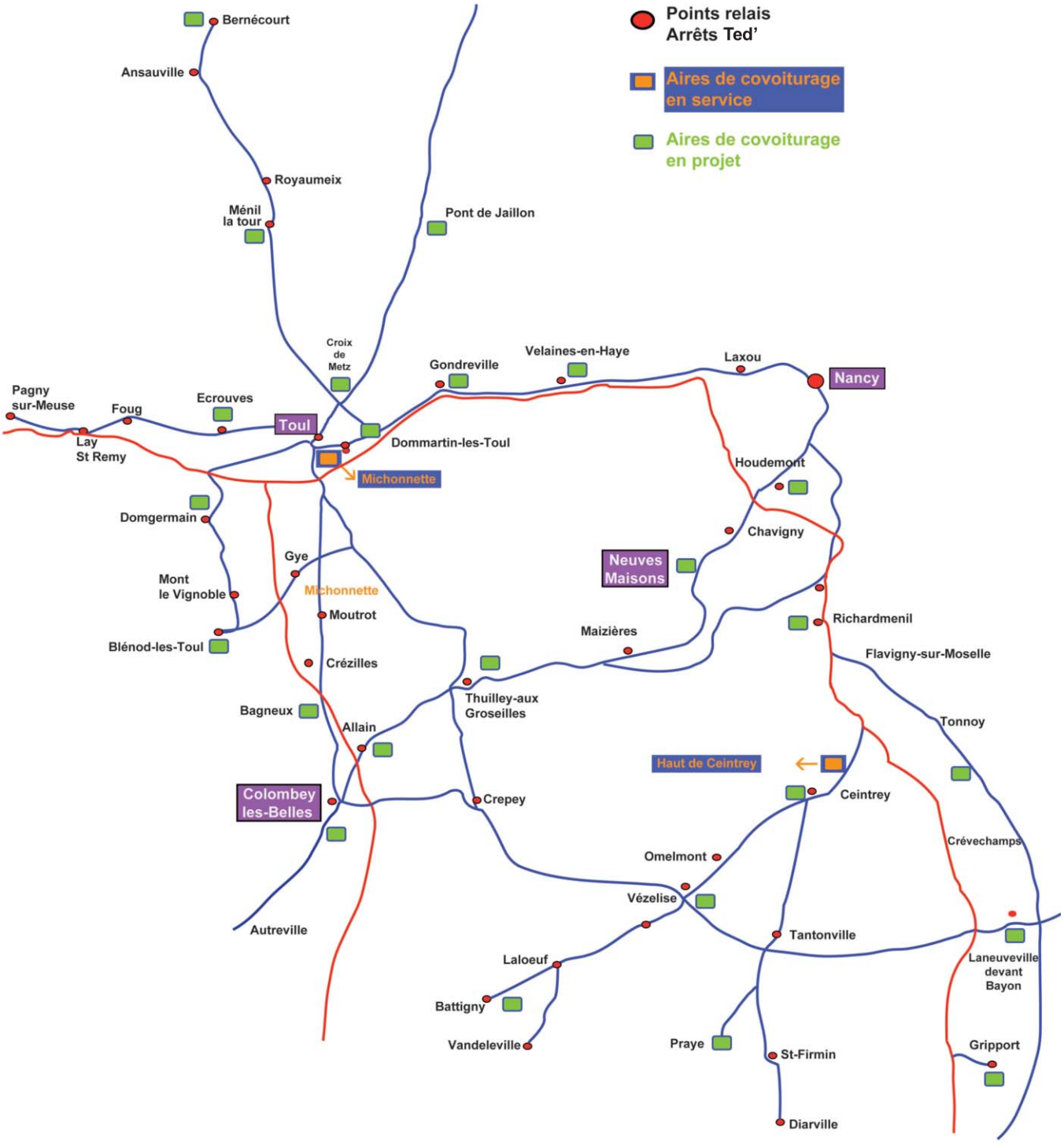

Pour connaître toutes les aires et points de covoiturage rendez-vous sur www.tedicov.fr ou au 03 83 47 79 58

PAO CG54 E. Pinze - octobre 2013